



TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission des institutions

PROCÈS-VERBAL

Séance du 21 septembre 2004

Étude détaillée du projet de loi n° 59,  
*Loi modifiant le Code civil relativement au mariage*  
(Texte adopté avec un amendement)



\_\_\_\_\_

## PROCÈS-VERBAL

### Commission des institutions

Séance du mardi 21 septembre 2004

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 59, *Loi modifiant le Code civil relativement au mariage*. (Ordre de l'Assemblée, le 17 juin 2004)

#### Membres présents :

- M. Simard (Richelieu), président de la Commission
- Mme Thériault (Anjou), vice-présidente de la Commission
  
- M. Bédard (Chicoutimi), porte-parole de l'opposition officielle en matière de Justice, en remplacement de M. Létourneau (Ungava)
- M. Bordeleau (Acadie)
- M. Brodeur (Shefford)
- M. Côté (Dubuc)
- M. Descoteaux (Groulx)
- M. Dupuis (Saint-Laurent), ministre de la Justice
- M. Moreau (Marguerite-D'Youville)
- M. Morin (Montmagny-L'Islet) en remplacement de M. Gabias (Trois-Rivières)

#### Témoin :

M<sup>e</sup> Monique Ducharme, légiste, ministère de la Justice

---

La Commission se réunit à 15 h 03 sous la présidence de M. Simard (Richelieu), président de la Commission.

### ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle le mandat de la Commission.



M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

### REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Dupuis (Saint-Laurent) et M. Bédard (Chicoutimi) formulent des remarques préliminaires.

### ÉTUDE DÉTAILLÉE

Il est convenu de suspendre l'étude des articles 1 à 5.

Article 6 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M<sup>e</sup> Ducharme de prendre la parole.

L'article 6 est adopté.

Il est convenu de reprendre l'étude des articles 2 à 5 suspendue précédemment.

Articles 2 à 5 : Les articles 2 à 5 sont adoptés.

Article 1 : Un débat s'engage.

M. Dupuis (Saint-Laurent) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 1, tel qu'amendé, est adopté.

Article 7 : L'article 7 est adopté.

Article 8 : L'article 8 est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.



Texte du projet de loi n° 59: Le texte du projet de loi n° 59, *Loi modifiant le Code civil relativement au mariage*, amendé, est adopté.

Sur motion de M. Dupuis (Saint-Laurent), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

À 15 h 38, la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,




---

Louis Breault

LB/dl

Le président de la Commission,



---

Sylvain Simard

Québec, le 22 septembre 2004





ANNEXE I

Amendement adopté



Art 1  
Art 1

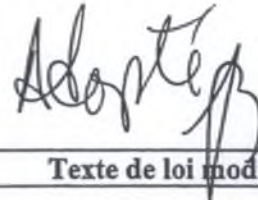
AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 59

ARTICLE 1.1

Insérer, après l'article 1 du projet de loi, l'article suivant :

«1.1. L'article 73 de ce code est modifié par la suppression du deuxième alinéa.».



Texte de loi actuel	Texte de loi modifié
<p>73. La demande obéit à la même procédure que la demande de changement de nom. Elle est sujette à la même publicité et aux mêmes droits et les règles relatives aux effets du changement de nom s'y appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.</p> <p>Cependant, au registre de l'état civil, la nouvelle mention du sexe n'est portée qu'à l'acte de naissance de la personne.</p>	<p>73. La demande obéit à la même procédure que la demande de changement de nom. Elle est sujette à la même publicité et aux mêmes droits et les règles relatives aux effets du changement de nom s'y appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.</p> <p><del>Cependant, au registre de l'état civil, la nouvelle mention du sexe n'est portée qu'à l'acte de naissance de la personne.</del></p>

COMMENTAIRE

Le second alinéa de l'article 73, qui limite la modification de la mention de sexe à l'acte de naissance d'une personne qui a changé de sexe, était justifié pour éviter l'incongruité d'un acte de mariage entre deux personnes de même sexe. Cet objectif n'étant plus pertinent depuis la décision de la Cour d'appel, il est proposé de supprimer la restriction.



ANNEXE II

Liste des documents déposés



## Liste des documents déposés

DUCHARME, Monique, ministère de la Justice. [Note adressée à M<sup>e</sup> Marie-José Longtin, cabinet du ministre de la Justice], 16 septembre 2004, 2 p.  
Déposée le 21 septembre 2004.

CI-34





PROJET DE LOI N° 59 AUTEUR: M. Jacques P. Dupuis, ministre de la Justice  
TITRE: Loi modifiant le Code civil relativement au mariage

- Présentation le: 2004-06-16  
Consultations gén. ou part. à la — le —————  
Dépôt du rapport de commission: —————  
Motion de scission le: —————  
Motion de report le: —————

- Adoption du principe le: 2004-06-17  
Étude détaillée à la Ci le 2004-09-21

- Dépôt du rapport de Commission le: 2004-10-19 AM (1)  
Si amendement(s) en Commission: oui  non  Si amendement au titre: oui  non   
Si amendement(s) transmis en vertu de l'article 252: oui  non   
de M ————— (... articles amendés)  
de M ————— (... articles amendés)  
de M ————— (... articles amendés)

- Prise en considération du rapport le: 2004-10-28  
Amendements transmis en vertu de l'article 252 et qui ont été adoptés:  
de M —————  
de M —————  
de M —————

Si amendement(s) en vertu de l'article 257: oui  non  (... articles amendés)  
- Adoption du projet de loi le: 2004-11-04  
- Sanction du projet de loi le: 2004-11-10 (2004, c. 23)

\*\*\*\*\*  
Motion de suspension des règles présentée le: —————  
Feuille de temps jointe sur: —————  
Feuille de vote jointe sur: —————  
Autres: —————

